

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 22 juillet 2024

Membres en exercice :
9

Date de la convocation: 18/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP

Présents : 7

Présents : Michel PHILIP, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Votants: 7

Pour: 7

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

Absents: Guy ALBRAND

Secrétaire de séance: Nathalie UBAUD

Objet: Reconstruction de la route d'Urtis : demande de subvention FODAC 2024 - DE_2024_040

Le Maire rappelle au conseil municipal que la route communale d'Urtis créée il y a de nombreuses années est aujourd'hui très détériorée, elle doit être reconstruite en totalité et élargie, le montant du devis s'élève à 25 228,50 € HT.

Il propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	25 228,50 € HT
subvention FODAC 2024 (55 %) plafonné	10 324,00 €
Autofinancement	<u>14 904,50 €</u>
RECETTES	25 228,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le plan de financement proposé
- DEMANDE à Madame la Président du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence une subvention d'un montant de 10 324 € au titre du FODAC 2024.
- DECIDE d'effectuer les travaux sous condition d'obtention de la subvention demandée.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/07/2024 004-210402343-20240722-DE_2024_040-DE

